

Les index Bâtiment

Référence 100 en 2010

	Intitulés	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
BT02	Terrassements	134,0	133,7	134,1
BT03	Maçonnerie et canalisations en béton (sauf ossature, béton armé, carrelage, revêtement et plâtrerie)	129,2	131,0	132,2
BT06	Ossature, ouvrages en béton armé	127,1	129,1	129,4
BT07	Ossature et charpentes métalliques	158,7	157,3	159,5
BT08	Plâtre et préfabriqués	125,3	125,0	127,3
BT09	Carrelage et revêtement céramique	126,0	126,5	126,8
BT10	Revêtements en plastique	130,0	131,0	132,2
BT11	Revêtements en textiles synthétiques	135,5	135,7	136,2
BT12	Revêtements en textiles naturels	135,1	135,1	135,9
BT14	Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	128,8	129,2	131,7
BT16b	Charpente en bois	133,7	133,9	134,4
BT18a	Menuiserie intérieure en bois	131,5	132,0	132,3
BT19b	Menuiserie extérieure en bois	135,4	136,0	136,3
BT26	Fermeture de baies en plastique y compris fenêtre PVC	131,8	132,2	132,5
BT27	Fermeture de baies en aluminium	143,7	143,4	141,6
BT28	Fermeture de baies en métal ferreux	134,1	134,5	133,8
BT30	Couverture en ardoises de schiste	136,5	138,8	141,4
BT32	Couverture en tuiles en terre cuite	136,6	139,0	139,2
BT33	Couverture en tuiles en béton	130,1	130,4	129,1
BT34	Couverture en zinc et métal (sauf cuivre)	140,0	142,0	141,7
BT35	Couverture en bardeaux bituminés d'asphalte	148,7	149,0	149,2
BT38	Plomberie sanitaire (y compris appareils)	131,3	132,8	134,3
BT40	Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	124,6	124,7	125,3
BT41	Ventilation et conditionnement d'air	128,1	128,7	128,8
BT42	Menuiserie en acier et serrurerie	141,7	141,6	142,0
BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium	136,3	136,6	135,7
BT45	Vitrerie-Miroiterie	152,2	152,8	153,3
BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux	127,5	128,1	128,0
BT47	Électricité	123,0	124,1	124,8
BT48	Ascenseurs	130,3	131,4	131,1
BT49	Couverture et bardage en tôles d'acier nervurées avec revêtement étanchéité	147,4	145,7	145,8
BT50	Rénovation-entretien tous corps d'état	129,0	129,8	130,3
BT51	Menuiseries PVC	127,9	129,0	130,4
BT52	Imperméabilité de façades	142,3	142,8	141,8
BT53	Étanchéité	135,8	135,9	136,5
BT54	Ossature Bois	131,2	131,4	131,9
BT01	Tous corps d'état	128,4	129,7	130,6

Les index Travaux publics

Référence 100 en 2010

	Intitulés	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
TP02	Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation	130,4	132,4	135,3
TP03a	Grands terrassements	127,6	127,4	127,6
TP03b	Travaux à l'explosif	121,5	119,6	119,2
TP04	Fondations et travaux géotechniques	129,5	130,4	132,5
TP05a	Travaux en souterrains traditionnels	127,9	131,2	133,6
TP05b	Travaux en souterrains avec tunnelier	129,2	132,5	135,7
TP06a	Grands dragages maritimes	139,7	137,4	137,0
TP06b	Dragages fluviaux et petits dragages maritimes	123,8	123,0	123,2
TP07b	Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	135,8	135,2	134,9
TP08	Travaux d'aménagement et entretien de voirie	127,2	126,8	127,9
TP09	Fabrication et mise en œuvre d'enrobés	127,6	123,9	124,7
TP10a	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	127,5	128,1	128,8
TP10b	Canalisations sans fourniture de tuyaux	125,4	126,0	126,5
TP10c	Réhabilitation de canalisations non visitables	134,0	131,0	130,0
TP10d	Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux	122,5	123,5	124,5
TP11	Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux	129,2	130,1	130,8
TP12a	Réseaux d'énergie et de communication hors fibre optique	126,6	127,4	128,1
TP12b	Éclairage public - Travaux d'installation	126,9	128,1	129,6
TP12c	Éclairage public - Travaux de maintenance	121,5	122,4	123,2
TP12d	Réseaux de communication en fibre optique	121,5	122,5	123,3
TP13	Charpentes et ouvrages d'art métalliques	164,6	160,7	162,9
TP14	Travaux immergés par scaphandriers	124,8	125,2	125,7
TP01	Index général tous travaux	128,0	127,9	128,9

Source : Insee

Les index divers de la construction

Référence 100 en 2010

	Intitulés	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
TRBT	Transport Bâtiment	130,3	129,9	130,0
TRTP	Transport Travaux publics	118,0	118,0	118,0
MABTGO	Matériel Bâtiment Gros-œuvre	131,1	130,5	131,1
MABTSO	Matériel Bâtiment Second-œuvre	118,3	120,0	119,6
MATP	Matériel Travaux Publics	119,3	119,0	119,4
FD	Frais divers	114,5	116,1	116,3
FG	Fourniture de graines	131,6	192,1	192,1
FV	Fourniture de Végétaux	122,4	123,1	125,0
EV1	Travaux de végétalisation	131,4	152,8	153,0
EV2	Application de produits phytosanitaires	117,8	118,0	118,6
EV3	Travaux de création d'espaces verts	129,3	131,6	132,2
EV4	Travaux d'entretien d'espaces verts	130,3	131,3	131,7
PMR	Produits de marquage routier	141,0	139,6	137,9
TSH	Travaux de signalisation horizontale	133,6	132,7	131,9
DRR01	Fourniture de dispositifs de retenue de route	161,4	152,9	154,6
DRR02	Fourniture et pose de dispositifs de retenue de route	149,3	143,5	144,8
ING	Ingénierie	131,0	131,2	131,9

Note : l'index « FG : fourniture de graines » est trimestriel.

Source : Insee

	Intitulés	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
IM	Indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction	1,4355	1,4748	1,5685

Note : l'indice IM a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

Les index bâtiment, travaux publics, divers de la construction et l'indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction sont des indices de coût de production des différentes activités du secteur de la construction, principalement utilisés à des fins d'indexation de contrats.

Méthode de calcul

Des informations complémentaires (méthodologie simplifiée et détaillée par famille d'index) sont disponibles *via* l'onglet « Documentation » de la page web de cette publication.

Utilisations

Ces index, publiés au *Journal officiel*, permettent aux entreprises et aux collectivités locales d'indexer les marchés de travaux de construction, en choisissant l'activité la plus proche de l'objet de leur marché. Dans les contrats signés avant la publication des index au *Journal officiel* du 16 janvier 2015, il convient d'utiliser jusqu'à septembre 2014 inclus l'ancienne série ; à partir d'octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée en multipliant la série correspondante par un coefficient de raccordement. Le produit ainsi obtenu est à arrondir à une décimale.

Prochaine publication : le 15 juin 2023 à 12h00.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr